

Unieux,  
le 3 juin 2016.

Monsieur le Maire  
à Mmes et MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

**LUNDI 13 JUIN 2016**  
**à 18 h 30**  
**salle du Conseil municipal - 2<sup>e</sup> étage**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Emprunt de 1 million d'euros auprès de l'établissement bancaire Crédit Mutuel : modification du taux d'intérêt
- 2 - Création d'une ligne de trésorerie
- 3 - Décision modificative 2016 : Budget Commune
- 4 - Admissions en non-valeurs : Budget Commune
- 5 - Pertes sur créances irrécouvrables
- 6 - Saint-Étienne Métropole : passage en Communauté urbaine
- 7 - Modifications du tableau des effectifs
- 8 - Avis sur la proposition n° 4 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- 9 - Legs Crépet
- 10 - Réhabilitation et extension de la salle municipale Gaby Crépet
- 11 - Programme de mise en accessibilité des principaux établissements recevant du public : demande de subvention auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL)
- 12 - Définition des zones stratégiques dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)
- 13 - Renouvellement de bail avec Loire Habitat pour les locaux du Val Ronzière
- 14 - Convention avec le garage Luzy pour la mise en fourrière, l'aliénation et la destruction des véhicules terrestres
- 15 - Bilan des cessions et des acquisitions intervenues sur l'année 2015
- 16 - Rapports d'activités du SIDR et du SIEL

**QUESTIONS :**

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **VENDREDI 10 JUIN 2016 À 12 H.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
C. FAVERJON.

Pour le Maire et par délégation  
**Le Premier Adjoint**  
**René PERROT**



## NOTES DE SYNTHÈSE

### 1 - EMPRUNT DE 1 MILLION D'EUROS AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE CRÉDIT MUTUEL : MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT

Par une délibération en date du 30 novembre 2015, le Conseil municipal avait, dans le cadre de la renégociation de l'emprunt et du paiement de l'indemnité décidé de contracter un emprunt de 1 000 000 €. Des contacts avaient été pris avec le Crédit Mutuel qui proposait un emprunt au taux de 2 %. Dans le cadre de l'optimisation de la trésorerie, nous avons retardé la contraction de cet emprunt, en même temps que nous avons pris en compte l'évolution des taux d'intérêt. Aujourd'hui, il est possible d'obtenir un emprunt au taux de 1,80 % toujours auprès du Crédit Mutuel et toujours avec un taux fixe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de contracter cet emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les pièces nécessaires.

### 2 - CRÉATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Compte tenu des retards de l'État pour le versement des sommes prévues au titre de l'année 2016 du fonds de soutien pour sortir des emprunts toxiques, il est proposé au Conseil municipal d'une part, d'autoriser la création d'une ligne de crédit à hauteur de 527 000 € et d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les pièces nécessaires à la conclusion et à la gestion de cette ligne de crédit.

### 3 - DÉCISION MODIFICATIVE 2016 : BUDGET COMMUNE

Suite à la réunion des Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable prévue le 9 juin prochain, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°4 2016
---------------------	--------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**DM4 CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 000,00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 000,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-657362-520 : CCAS	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	873 356,85 €	0,00 €	0,00 €
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>873 356,85 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	536 073,03 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>536 073,03 €</b>
R-13258-821 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
R-1381-414 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>140 000,00 €</b>
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	7 834,38 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 834,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2112-821 : Terrains de voirie	0,00 €	3 416,22 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	3 626,68 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	3 175,25 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-20 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-020 : Mobilier	0,00 €	2 347,31 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 665,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	0,00 €	240 604,55 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-20 : Constructions	0,00 €	24 914,29 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-211 : Constructions	0,00 €	32 946,26 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-212 : Constructions	0,00 €	8 232,77 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-40 : Constructions	0,00 €	8 172,66 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-411 : Constructions	0,00 €	4 913,69 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°4 2016
---------------------	--------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
DM4 CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-412 : Constructions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-414 : Constructions	0,00 €	434 082,78 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-421 : Constructions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-823 : Constructions	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	63 848,34 €	0,00 €	0,00 €
D-23154-824 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	19 201,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>837 216,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 731 073,03 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 731 073,03 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 824 073,03 €</b>		<b>1 824 073,03 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

### **3 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS : BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, cotes ou produits en raison de divers motifs (débiteurs insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites).

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Gestion/Finances qui va se réunir le 9 juin prochain, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeurs les montants ci-dessous :

Admission en non-valeur des produits pour un montant total de 10 237,86 euros, se décomposant comme suit (état arrêté à la date du 2 juin 2016) :

<b>Exercice 2012 à 2015</b>	<b>10 237,86</b>
-----------------------------	------------------

### **5 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Les services de la Trésorerie ont communiqué à la commune d'Unieux les états de titres irrécouvrables. Monsieur le Trésorier expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à la constatation du montant de reste à recouvrer inférieur au seuil légal, ou du constat de carence d'un débiteur. Ces constatations sont appuyées de justifications juridiques.

Les créances concernées seront imputées en dépenses à l'article 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivant : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement.

Pour la commune d'Unieux, le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 5 860,12 €.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'extinction de ces créances.

### **6 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : PASSAGE EN COMMUNAUTÉ URBAINE**

Dans le cadre du passage en Communauté urbaine, et le Comité Technique de la Ville d'Unieux ayant été consulté, il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au transfert de personnel pour deux agents employés à 100 % dans les compétences transférées (un agent de Maîtrise Principal et un Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe) avec effet au 1er juillet 2016, de donner un avis favorable aux 2 transferts, d'approuver les fiches d'impact et d'approuver les conventions relatives à l'eau, l'assainissement, le réseau de chaleur et la voirie ainsi que d'approuver le transfert partiel des marchés suivants :

- Travaux d'entretien, de dépannage et de petits travaux neufs sur le réseau d'eau potable. Marché N° 2013-16 ; adjudicataire SADE (2/3 du montant restant).
- Signalisation routière verticale. Marché N°2015-04 ; adjudicataire JS CONCEPT (2/3 du montant restant).

### **7 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

#### **Filière Technique :**

- Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise en un poste d'Agent de Maîtrise Principal.
- Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal.

### Filière Sociale :

- Transformation d'un poste d'Agent Spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des Écoles Maternelles en un poste Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Écoles Maternelles.

### Filière Culturelle-Patrimoine et Bibliothèque :

- Transformation d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### Filière administrative :

- Transformation de deux postes d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe en deux postes d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

## 8 - AVIS SUR LA PROPOSITION N° 4 DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il a été arrêté par Monsieur le Préfet de la Loire le 29 mars 2016 prévoit la proposition n° 4 relative à l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole :

- aux 3 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint Galmier : Saint-Bonnet-les Oules, Chamboeuf et Saint-Galmier.

- à 1 commune de la Communauté de communauté de Forez-en-Lyonnais : Le Gimond.

- aux 4 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château : Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice en Gourgois.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis défavorable sur la modification du périmètre envisagée compte tenu notamment de la non-prise en compte de la volonté de certains conseils municipaux des communes concernées.

## 9 - LEGS CREPET

Par un legs en date du 1<sup>er</sup> octobre 1986, Monsieur Gabriel Crépet a donné au Bureau d'aide Sociale d'Unieux la somme de 440 410 francs, soit 67 140,07 euros.

Par les jeux de mécanismes financiers, cette somme s'établit aujourd'hui à 77 790 euros c'est-à-dire quasiment la somme initiale, ce qui correspond à la perte de la totalité de l'inflation depuis 1986. Cette somme est placée dans un établissement bancaire et rapporte au CCAS d'Unieux une somme annuelle moyenne de 3000 euros.

Comme le prévoyait le legs, la municipalité a donné le nom de Gaby Crépet à sa salle des fêtes municipale créée en 1986. Aujourd'hui, cette salle nécessite une importante rénovation.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Pierre Fressonnet, ancien Maire d'Unieux et mandataire du legs. À cette occasion, il a été convenu d'autoriser le CCAS à résilier les placements et à verser à la Ville d'Unieux le montant de ces placements pour participer à la rénovation de la salle Gabriel Crépet.

En contrepartie, il est proposé au Conseil municipal de s'engager à reverser au CCAS chaque année une subvention complémentaire de 3000 euros, augmentée de l'indexation selon l'indice INSEE correspondant au revenu annuel lié au placement. Cette subvention fera l'objet d'une ligne particulière dans le budget et sera rendue publique chaque année.

Enfin, avant la réouverture de la Salle Gaby Crépet, la municipalité installera un dispositif rappelant la personnalité de Gabriel Crépet, de son action généreuse envers la commune et ses habitants. Ce texte sera convenu avec Monsieur Pierre Fressonnet.

Le Conseil d'administration du CCAS présentera la convention lors de sa séance du 9 juin prochain.

Il est également proposé au Conseil municipal d'approuver ce principe est d'autoriser Monsieur le premier Adjoint à signer avec Monsieur Pierre Fressonnet et Monsieur le Président du CCAS, la convention d'utilisation du legs Crépet et ses nouvelles modalités.

## **10 - RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE MUNICIPALE GABY CRÉPET**

Lors de précédentes réunions du Conseil municipal, le projet de réhabilitation et d'extension de la salle Gaby Crépet avait été évoqué et il avait été décidé, le 8 février dernier, de recourir à une procédure adaptée pour la passation des marchés de travaux en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer toutes les pièces inhérentes à la passation, au suivi et au règlement de ces marchés.

Les offres des différentes entreprises sont à ce jour en cours d'analyse, le nom de l'entreprise adjudicatrice ainsi que le montant des travaux pour chacun des lots seront déterminés lors de la Commission Achat du 9 juin prochain et présentés en Commission Gestion-Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable le même jour, puis communiqués lors de la séance du Conseil municipal.

## **11 - PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIPL)**

Suite au Conseil municipal du 8 février dernier, la Ville d'Unieux avait sollicité toute subvention permettant la réalisation du programme en deux ans, initialement prévu sur trois ans dans l'Ad'Ap, de mise en accessibilité des principaux établissements recevant du public et avait approuvé le plan de financement sur la base d'un coût HT de 285 650 € avec un montant de DSIPL de 114 260 € (soit 40 %).

Or, sur proposition de Monsieur le Préfet de la Loire, Monsieur le Préfet de Région a décidé d'octroyer à notre collectivité une subvention DSIPL de 80 000 € (soit 28 %).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce plan de financement réactualisé ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer tous les pièces en découlant.

## **12 - DÉFINITION DES ZONES STRATÉGIQUES DANS LE CADRE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Plan de Prévention des Risques Miniers et sur les classements des zones de la commune en intérêt dit « stratégique ».

Il est proposé au Conseil municipal de rappeler sa position négative sur la prescription des Plans de Prévention des Risques Miniers, en précisant que dans la vallée de l'Ondaine, les constructions ont depuis longtemps été réalisées sur de telles zones en prenant toutes les précautions nécessaires notamment en adaptant les projets aux terrains et en faisant des fondations nécessaires pour se protéger de ces risques. Sur toute l'agglomération stéphanoise, Plan de Prévention des Risques Miniers ne permettra pas aux villes de se reconstruire sans s'étendre et consommer de l'espace et au patrimoine immobilier de « respirer » conformément aux orientations du SCOT et au Grenelle de l'environnement. Toute la région stéphanoise qui souffre déjà d'une crise de l'immobilier verra ses difficultés aggravées par ce qui sera une contrainte supplémentaire pour les promoteurs éventuels et les constructeurs individuels. Malgré tout, s'il devait y avoir un Plan de Prévention des Risques Miniers, la commune d'Unieux souhaite que soient classées en zones d'intérêts stratégiques les zones suivantes :

- Secteur FUF - Zones d'activités de Côte Quart, et du Vigneron.
- Secteur Gare - Rues Jules Ferry et Maréchal Leclerc.
- Secteur PIG - entre les rues Jean-Jacques Rousseau et Blaise Pascal.

## **13 - RENOUVELLEMENT DE BAIL AVEC LOIRE HABITAT POUR LES LOCAUX DU VAL RONZIÈRE**

Par un bail en date du 21 mai 1971, LOIRE HABITAT avait consenti à la commune d'Unieux la location de locaux collectifs de 356 m<sup>2</sup> dépendant du groupe d'habitation du Val Ronzière pour l'installation du Centre social. Ce bail a été successivement renouvelé le 12 mars 1980, le 18 mai 1989, le 21 avril 1998 et le 14 mars 2007. Le contrat de renouvellement de bail du 14 mars 2007 arrivant à expiration, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le bail aux mêmes conditions (loyer de 15,24€), pour une durée de 9 ans.

**14 - CONVENTION AVEC LE GARAGE LUZY POUR LA MISE EN FOURRIÈRE, L'ALIÉNATION ET LA DESTRUCTION DES VÉHICULES TERRESTRES**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de renouveler la convention relative à la mise en fourrière, à l'aliénation et à la destruction des véhicules terrestres, avec le garage LUZY, situé 20 rue Michel Rondet à Firminy, pour une nouvelle période de trois années. Dans le cas où les propriétaires ne récupèrent pas leurs véhicules passé un certain délai, il est procédé soit à leur aliénation, soit à leur destruction. Le garage LUZY facturera à la commune en cas de recettes insuffisantes pour couvrir ses frais la somme de 200 euros TTC par véhicule. Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver la nouvelle convention avec le garage LUZY et de l'autoriser ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

**15 - BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2015**

Conformément à la réglementation, il est présenté au Conseil municipal le bilan des cessions et des acquisitions opérées sur l'année 2015.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2015**  
*Établi conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et 2241-2 du CGCT*

<b>CESSIONS PAR LA COMMUNE</b>						
<b>Localisation</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Acquéreur(s)</b>	<b>Montant</b>	<b>Date du conseil municipal</b>	
12 RUE M.BARBIER	AO 630	50	CONSORTS PICHON	1 500	8 JUIN 2015	
17 RUE JEAN MOULIN	AO 54	3 LOGEMENTS + LOCAUX ASSOCIATIFS	N.PROMOTION	300 000	8 JUIN 2015	
RUE GEORGE SAND	DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC	100	M. PEYRONNET	500	28 SEPTEMBRE 2015	
RUE GEORGE SAND	DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC	100	M. ENSAAD	500	28 SEPTEMBRE 2015	
<b>ACQUISITION PAR LA COMMUNE</b>						
<b>Localisation</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Acquéreur(s)</b>	<b>Montant</b>	<b>Date du conseil municipal</b>	
<b>AUCUNE ACQUISITION POUR L'ANNÉE 2015</b>						

**16 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SIDR ET DU SIEL**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal les rapports d'activités pour l'année 2015 émanant des établissements de coopération intercommunaux suivant : SIDR et SIEL.

Le rapport d'activité du SIDR est annexé à la présente convocation.

Le rapport d'activités 2015 du SIEL est consultable en ligne sur le site du SIEL : <http://www.siel42.fr/document/rapport-d-activite-2015-du-siel#/>.

---

**PROCURATION**

En mon absence, lors de la séance du **lundi 13 juin 2016 à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) Municipal(e) donne mandat de voter en mon nom à

M. (Mme)..... Conseiller(e) Municipal(e)

Fait à UNIEUX,  
Signature,